

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version 1.5                      FR / FR                      Date de révision: 06.09.2023                      Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée: 20.01.2020

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial                      :    Carsystem Uniflex MS beige  
Code du produit                      :    135.119

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :    Mastic

Restrictions d'emploi recommandées :    Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société                                      :    JASA AG  
   Müslistrasse 43  
   8957 Spreitenbach  
   Schweiz  
   info@jasa-ag.ch, www.jasa-ag.ch

Téléphone                                      :    +41 (0)44 431 60 70  
Téléfax    :    +41 (0)44 432 63 17

**Service responsable**                      :    Gestion des produits, Tél: +41 (0)44 431 60 70, sds@jasa-ag.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone                                      :    Tox Info Suisse (STIZ), Tél: 145

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version 1.5 FR / FR Date de révision: 06.09.2023 Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée: 20.01.2020

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

##### Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient Triméthoxyvinylsilane, Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate. Peut produire une réaction allergique.

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

##### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistre- | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|--|----------------|--------------------------|
|              |  |                |                          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
06.09.2023

Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée:  
20.01.2020

|   | ment  |   |                  |
|---|---|---|------------------|
| alkanes, C9-12-iso-   | 90622-57-4<br>292-459-0<br>01-2119472146-39                 | Flam. Liq. 3; H226<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 4;<br>H413<br>EUH066   | >= 10 - < 20     |
| dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]               | 13463-67-7<br>236-675-5<br>022-006-00-2<br>01-2119489379-17 | Carc. 2; H351   | >= 1 - < 10      |
| Triméthoxyvinylsilane   | 2768-02-7<br>220-449-8<br>01-2119513215-52                  | Flam. Liq. 3; H226<br>Acute Tox. 4; H332<br>Skin Sens. 1B; H317<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par inhalation (vapeur):<br>16,8 mg/l  | >= 0,1 - < 1     |
| Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate | 1065336-91-5<br>915-687-0<br>01-2119491304-40               | Skin Sens. 1A; H317<br>Repr. 2; H361f<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1<br>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 | >= 0,025 - < 0,1 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |  |
|---------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution:                         |
| 1.5     | 06.09.2023        | 03.08.2022   |
| FR / FR |                   | Date de la première version publiée:<br>20.01.2020 |

persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fu-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |                                      |
|---------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution:           |
| 1.5     | 06.09.2023        | 03.08.2022                           |
| FR / FR |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   | 20.01.2020                           |

mées.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version 1.5 FR / FR Date de révision: 06.09.2023 Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée: 20.01.2020

sion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants  | No.-CAS   | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle        | Base   |
|---|---|------------------------------------|-------------------------------|--------|
| alkanes, C9-12-iso-   | 90622-57-4  | VME (Vapeur)                       | 1.000 mg/m <sup>3</sup>       | FR VLE |
|   | Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |                                    |                               |        |
|   |   | VLCT (VLE) (Vapeur)                | 1.500 mg/m <sup>3</sup>       | FR VLE |
|   | Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |                                    |                               |        |
| dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] | 13463-67-7  | VME                                | 10 mg/m <sup>3</sup> (Titane) | FR VLE |
|   | Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |                                    |                               |        |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
06.09.2023

Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée:  
20.01.2020

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance   | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur               |
|---|--------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| Triméthoxyvinylsilane   | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 27,6 mg/m3           |
|   | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 3,9 mg/kg            |
|   | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 18,9 mg/m3           |
|   | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 7,8 mg/kg            |
|   | Consommateurs      | Oral(e)              | Long terme - effets systémiques | 0,3 mg/kg            |
| Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 0,68 mg/m3           |
|   | Travailleurs       | Dermale              | Long terme - effets systémiques | 0,5 mg/kg p.c./jour  |
|   | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 0,17 mg/m3           |
|   | Consommateurs      | Dermale              | Long terme - effets systémiques | 0,25 mg/kg p.c./jour |
|   | Consommateurs      | Oral(e)              | Long terme - effets systémiques | 0,05 mg/kg p.c./jour |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance   | Compartiment de l'Environnement | Valeur                      |
|---|---------------------------------|-----------------------------|
| Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate | Eau douce                       | 0,002 mg/l                  |
|   | Sédiment d'eau douce            | 1,05 mg/kg poids sec (p.s.) |
|   | Sédiment marin                  | 0,11 mg/kg poids sec (p.s.) |
|   | Sol                             | 0,21 mg/kg poids sec (p.s.) |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains  
Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : < 15 min

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |                                      |
|---------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution:           |
| 1.5     | 06.09.2023        | 03.08.2022                           |
| FR / FR |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   | 20.01.2020                           |

Épaisseur du gant : 0,8 MM  
Directive : DIN EN 374

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Laver soigneusement après manipulation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : pâte

Couleur : beige

Odeur : caractéristique

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable

Inflammabilité : ne s'enflamme pas

Limite d'explosivité, supé- : 7 % (v)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |  |
|---------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution:                         |
| 1.5     | 06.09.2023        | 03.08.2022   |
| FR / FR |                   | Date de la première version publiée:<br>20.01.2020 |

rieure / Limite d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : 0,4 % (v)  
/ Limite d'inflammabilité inférieure : non déterminé

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : > 200 °C

pH : Donnée non disponible substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : < 100 hPa (20 °C)

Densité : 1,38 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec des oxydants forts.  
Incompatible avec les acides.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |   |
|---------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 03.08.2022           |
| 1.5     | 06.09.2023        | Date de la première version publiée: 20.01.2020 |
| FR / FR |                   |   |

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).  
Oxydes d'azote (NOx)  
En cas de contact avec l'eau / l'humidité :  
Méthanol

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### alkanes, C9-12-iso-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 15.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,951 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 6,82 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

##### **Triméthoxyvinylsilane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 7.120 - 7.236 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 16,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |  |
|---------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution:                         |
| 1.5     | 06.09.2023        | 03.08.2022   |
| FR / FR |                   | Date de la première version publiée:<br>20.01.2020 |

---

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 3.259 - 3.880 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **alkanes, C9-12-iso-:**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:**

Remarques : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:**

Remarques : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:**

Remarques : Pas d'effet de sensibilisation connu.

#### **Triméthoxyvinylsilane:**

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
06.09.2023

Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée:  
20.01.2020

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la  
- Evaluation fertilité, lors de l'expérimentation animale.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **alkanes, C9-12-iso-:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

#### **alkanes, C9-12-iso-:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |  |
|---------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution:                         |
| 1.5     | 06.09.2023        | 03.08.2022   |
| FR / FR |                   | Date de la première version publiée:<br>20.01.2020 |

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR: 0,209 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### Triméthoxyvinylsilane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 191 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 168,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 89 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 28,1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |                                      |
|---------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution:           |
| 1.5     | 06.09.2023        | 03.08.2022                           |
| FR / FR |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   | 20.01.2020                           |

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

|  |   |   |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons   | : | CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,9 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203              |
|  |   | NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,22 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203             |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | : | CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,68 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | : | 1   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 1,0 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 jr<br>Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211 |
| Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)                            | : | 1   |

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### alkanes, C9-12-iso-:

|                  |   |  |
|------------------|---|--|
| Biodégradabilité | : | Biodégradation: 89,8 %<br>Durée d'exposition: 28 jr<br>Méthode: OCDE ligne directrice 301F |
|------------------|---|--|

#### Triméthoxyvinylsilane:

|                  |   |                                     |
|------------------|---|-------------------------------------|
| Biodégradabilité | : | Résultat: Facilement biodégradable. |
|------------------|---|-------------------------------------|

### Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

|                  |   |  |
|------------------|---|--|
| Biodégradabilité | : | Biodégradation: 38 %<br>Durée d'exposition: 28 jr<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 301F |
|------------------|---|--|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version 1.5 FR / FR Date de révision: 06.09.2023 Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée: 20.01.2020

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

**dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre  $\leq 10 \mu\text{m}$ ]:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

#### **Triméthoxyvinylsilane:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,1 (20 °C)

**Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 9,7

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,37 - 2,77 (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

**Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Répartition entre les compar- : log Koc: 5,31  
timents environnementaux

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |   |
|---------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 03.08.2022           |
| 1.5     | 06.09.2023        | Date de la première version publiée: 20.01.2020 |
| FR / FR |                   |   |

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
08 04 09, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
08 04 10, déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09  
08 04 11, boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
08 04 12, boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 11  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version 1.5      FR / FR      Date de révision: 06.09.2023      Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée: 20.01.2020

---

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version 1.5                      FR / FR                      Date de révision: 06.09.2023                      Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée: 20.01.2020

---

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 540 g/l  
Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.  
H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

|         |                   |   |
|---------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution: 03.08.2022           |
| 1.5     | 06.09.2023        | Date de la première version publiée: 20.01.2020 |
| FR / FR |                   |   |

|                     |   |
|---------------------|---|
| Aquatic Chronic     | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique                    |
| Asp. Tox.           | : Danger par aspiration   |
| Carc.               | : Cancérogénicité   |
| Flam. Liq.          | : Liquides inflammables   |
| Repr.               | : Toxicité pour la reproduction   |
| Skin Sens.          | : Sensibilisation cutanée   |
| FR VLE              | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |
| FR VLE / VME        | : Valeur limite de moyenne d'exposition                                       |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : Valeurs limites d'exposition à court terme                                  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, trans-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem Uniflex MS beige

Version  
1.5

FR / FR

Date de révision:  
06.09.2023

Date de dernière parution: 03.08.2022  
Date de la première version publiée:  
20.01.2020

---

port, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR